



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconnaissance large du projet de valorisation des compétences plurilingues

Question orale n° 455

Texte de la question

Mme Christine Arrighi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale suite à un courrier qu'elle a adressé le 8 avril 2025 au cabinet de sa prédécesseure, resté sans réponse à ce jour et portant sur la valorisation et la certification des compétences en langues vivantes non-enseignées développé par le collège Stendhal à Toulouse. Dans ce collège, les professeurs de langues vivantes font un constat simple : plus de vingt langues étrangères sont parlées parmi les élèves d'une classe de quatrième. Vingt langues étrangères comme autant de connaissances culturelles et linguistiques qui, dans le système éducatif, passent totalement sous les radars. En effet, n'étant pas enseignées ni évaluées par les collèges, ces langues ne sont pas prises en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet. Alors le collège Stendhal a développé un projet pour valoriser la richesse issue de la diversité de ses élèves, en partenariat avec l'université Toulouse Jean-Jaurès et l'association Famille langues cultures (AFaLaC). Ce projet permet l'évaluation et la certification des niveaux de maîtrise en langues maternelles des élèves candidats : catalan, wolof, farsi, ourdou, italien, arabe dialectal, etc. Les effets positifs de ce projet sont multidimensionnels : en reconnaissant et valorisant les savoirs et connaissances, le projet représente un vecteur de réussite dans le parcours scolaire et finalement, une reconnaissance positive, d'acquis souvent obtenus à travers des parcours migratoires complexes voire douloureux. Plus largement, le projet participe au développement de l'estime de soi de ces élèves, en milieu scolaire ainsi que la reconnaissance d'une richesse, qui peut faire la différence sur le marché du travail d'aujourd'hui et de demain. Ce projet représente une réelle incitation à conscientiser, développer et exploiter les connaissances linguistiques, au-delà des langues européennes déjà enseignées. Chaque année, des professeurs volontaires mettent tout en œuvre pour permettre la certification du plus grand nombre d'élèves. Une cérémonie de remise de certifications est alors organisée pour que les enseignants, les élèves et leurs familles se réunissent autour de ce projet d'ampleur. Ce moment constitue une formidable occasion de renforcer et développer le lien de confiance entre l'établissement et les familles, parfois éloignées de l'institution scolaire. Aussi, si les bénéfices de cette initiative locale ne sont plus à prouver, son existence est relativement précaire. Ce projet repose exclusivement sur la bonne volonté et l'engagement des enseignants, n'offrant ni les ressources nécessaires pour une reconduction annuelle systématique ni une couverture de l'intégralité des langues parlées. Or, au vu de l'importance de ce projet dans les parcours scolaires individuels des participants et du point de vue du projet d'établissement, il apparaît indispensable qu'il puisse être renforcé, sécurisé et ainsi, bénéficier au plus grand nombre en Haute-Garonne et partout en France. À l'aune de ces éléments, elle lui demande s'il entend œuvrer à la pleine reconnaissance institutionnelle de ce dispositif (à travers le lancement de projets pilotes, par exemple) permettant *in fine* un essaimage du modèle à l'échelle nationale en même temps qu'une intégration des certifications en langues maternelles non-enseignées, dans le barème d'obtention du diplôme national du brevet.

Texte de la réponse

PRISE EN COMPTE DE LA MAÎTRISE DES LANGUES MATERNELLES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

M. le président . La parole est à Mme Christine Arrighi, pour exposer sa question, no 455, relative à la prise en compte des langues vivantes pour l'obtention du diplôme national du brevet.

Mme Christine Arrighi . Monsieur le ministre de l'éducation nationale, je vous remercie d'être présent pour, je l'espère, répondre positivement à ma question. J'ai adressé le 8 avril un courrier au cabinet de votre prédécesseure, qui demeure sans réponse à ce jour, par lequel je souhaitais appeler son attention sur un projet de valorisation et de certification des compétences en langues vivantes non enseignées développé par le collège Stendhal à Toulouse.

Dans ce collège, les professeurs de langues vivantes font un constat simple : plus de vingt langues étrangères sont parlées parmi les élèves d'une classe de quatrième. Vingt langues étrangères, ce sont autant de connaissances culturelles et linguistiques qui, dans notre système éducatif, passent totalement sous les radars. En effet, dans la mesure où elles ne sont pas enseignées ni évaluées par les collèges, ces langues ne sont pas prises en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet.

Alors le collège Stendhal a développé un projet pour valoriser la richesse issue de la diversité de ses élèves, en partenariat avec l'université Toulouse Jean-Jaurès et l'association Famille Langues Cultures. Il s'agit de permettre l'évaluation et la certification des niveaux de maîtrise dans la langue maternelle des élèves candidats : catalan, wolof, farsi, ourdou, italien, arabe dialectal...

Les effets positifs de ce projet sont multidimensionnels : en reconnaissant et en valorisant les savoirs, il constitue un vecteur de réussite dans le parcours scolaire et la reconnaissance positive d'acquis souvent obtenus au prix de parcours migratoires compliqués, voire très douloureux. Plus largement, il participe au développement de l'estime de soi de ces élèves en milieu scolaire ainsi qu'à la reconnaissance d'une richesse qui peut faire la différence sur le marché du travail d'aujourd'hui et de demain. Il représente une réelle incitation à conscientiser, à développer et à exploiter les connaissances linguistiques, au-delà des langues européennes déjà enseignées.

Chaque année, les professeurs volontaires mettent tout en œuvre pour permettre la certification du plus grand nombre d'élèves possible. Une cérémonie de remise de certification est alors organisée pour que les enseignants, les élèves et leurs familles se réunissent autour de ce projet d'ampleur. Ce moment constitue une formidable occasion de renforcer et de développer le lien de confiance entre l'établissement et les familles, parfois éloignées de l'institution scolaire. Cette reconnaissance leur confère de la dignité et les rend fières de leur enfant.

Aussi, si les bénéfices de cette initiative locale ne sont plus à prouver, son existence est-elle relativement précaire. Elle repose exclusivement sur la bonne volonté et l'engagement des enseignants, sans que les ressources nécessaires pour une reconduction annuelle systématique soient mobilisées ou qu'une couverture de l'intégralité des langues parlées soit proposée. Or, eu égard à l'importance de ce projet dans les parcours scolaires individuels des participants et du point de vue du projet d'établissement, son renforcement et sa sécurisation sont indispensables, de telle sorte qu'il bénéficie au plus grand nombre en Haute-Garonne et partout en France.

On parle souvent dans cet hémicycle de la situation préoccupante de notre système éducatif, de la réussite scolaire et de l'insertion professionnelle de nos jeunes. Nous nous devons de soutenir et d'encourager les énergies, efforts et projets vertueux qui naissent dans nos territoires.

À l'aune de ces éléments, je vous demande la pleine reconnaissance institutionnelle de ce dispositif – par le lancement d'un ou plusieurs projets pilotes, par exemple – en vue de permettre un essaimage du modèle à l'échelle nationale en même temps qu'une intégration des certifications en langues maternelles non enseignées dans le barème d'obtention du diplôme national du brevet.

Les enfants, les enseignants et les familles du collège Stendhal vous attendent, tout comme l'ensemble des collèges qui pourraient participer à ce projet très novateur.

M. le président . La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, *ministre de l'éducation nationale* . Merci d'avoir attiré mon attention sur le projet du collège

Stendhal, que l'on peut en effet qualifier de très intéressant. Il s'inscrit pleinement dans la logique de promotion du plurilinguisme qui est celle de mon ministère. Il pourrait faire partie des projets financés dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) – c'est peut-être déjà le cas et j'irai probablement voir ce qu'il en est – et mérite en tout cas une attention académique et un soutien éventuel de l'institution, par exemple sous forme d'heures supplémentaires effectives (HSE). J'y veillerai.

S'agissant de la deuxième partie de votre question, la situation est plus difficile à appréhender. Nos programmes sont déclinés en douze langues étrangères et nous menons une action très volontariste s'agissant des langues vivantes régionales – j'aurai l'occasion d'en reparler bientôt avec le député Molac.

Il faut en tout état de cause prendre en compte un enjeu : la certification doit préserver l'égalité de traitement des candidats, notamment aux examens nationaux. Il n'est donc pas possible d'accueillir des certifications que je qualifierai de ponctuelles ou de localisées en leur conférant une valeur diplômante, en tout cas pour ce qui est des examens nationaux.

On peut donc évidemment encourager ces pratiques et accompagner leur émergence – je ferai en sorte que l'initiative que vous évoquez le soit et bénéficie de l'appui scientifique des autorités académiques – mais il est bien plus délicat, pour ne pas dire impossible, pour des raisons évidentes tenant à l'égalité de traitement, que se répercutent les évaluations, les notes, les certifications obtenues dans un cadre non national sur les résultats d'examens nationaux. Je n'en veillerai pas moins au suivi de ce projet intéressant.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Arrighi](#)

Circonscription : Haute-Garonne (9^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 455

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2025](#)

Réponse publiée le : 10 décembre 2025, page 10840

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [2 décembre 2025](#)